

# PROPOSITION D'UNE MATRICE POUR L'OPTIMISATION DE L'EFFICACITE DU CONSEILLER D'ORIENTATION AU CAMEROUN

**Mezo'o Gaston-Lebeau**

*Université de Yaoundé 1*

*École Normale Supérieure -Yaoundé*

*Département des Sciences de l'Éducation*

*gaston.mezo'o@univ-yaounde1.cm*

## **Résumé**

*L'orientation scolaire et professionnelle est constamment critiquée par les différents membres de la communauté éducative au sein du système éducatif camerounais et par l'opinion publique. L'efficacité des conseillers d'orientation est remise en cause sur fond de non compréhension de la mission d'orientation, alors qu'ils obtiennent en général les résultats visés lorsqu'ils réalisent leurs activités professionnelles au sein des établissements scolaires qui constituent le cadre de référence par excellence de la pratique de l'orientation. Le rôle des membres de la communauté éducative pour l'optimisation de l'efficacité du conseiller d'orientation au sein du système éducatif camerounais, constitue la problématique de la présente étude. L'étude vise à proposer une matrice pour optimiser l'efficacité des praticiens de l'orientation en analysant le rôle spécifique des acteurs, ce qui aura un impact certain sur l'amélioration de la qualité de l'éducation au Cameroun, selon les standards de l'organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).*

**Mots clés :** *Matrice - Optimisation – Efficacité – Conseiller d'orientation – Système éducatif camerounais.*

## **Abstract**

*School and vocational guidance is constantly criticized by the various stakeholders of the educational community within the Cameroonian education system and by public opinion. The effectiveness of guidance counsellors is questioned on the grounds of a lack of understanding of the guidance mission, despite the fact that they generally achieve the desired results when they carry out their professional activities in schools, which are the frame of reference par excellence for guidance practice. The role of*

*stakeholders in the educational community in optimizing the effectiveness of guidance counsellors within the Cameroon education system constitutes the problem of the present study. The study aims to propose a matrix to optimise the effectiveness of guidance practitioners by analyzing the specific role of the actors which will have a definite impact on improving the quality of education in Cameroon, according to the standards of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO).*

**Key words:** *Matrix - Optimization - Efficiency - Guidance counsellor - Cameroon education system.*

## **Introduction**

Les praticiens de l'orientation scolaire sont constamment critiqués par les différents membres de la communauté éducative et par l'opinion publique de manière générale. Au sein de l'établissement scolaire qui constitue le cadre de référence par excellence de la pratique du métier, l'orientation conseil a entre autres missions générales d'aider les apprenants à s'adapter au milieu scolaire et de conseiller les membres de la communauté éducative (Arrêté N°67/B1/1464/MINEDUC/CAB du 19 février 2001 portant définition des Missions, des Ressources et de la Gestion du Conseiller d'Orientation au sein d'un Établissement scolaire). La mesure de l'efficacité des pratiques de l'orientation scolaire et professionnelle est l'un des enjeux majeurs de l'orientation au XXI<sup>ème</sup> siècle. Les activités d'orientation ont des finalités précises mises en évidence par Guichard & Huteau (2006) et Mezo'o (2019). Considéré comme le pilier central auquel repose tout système éducatif quel qu'il soit, le conseiller d'orientation, en tant que force d'actions et de propositions, de par ses missions, doit jouer un rôle déterminant pour pallier les difficultés qui minent l'efficacité interne et externe du système éducatif camerounais,. La présente étude vise à proposer une matrice pour l'optimisation de l'efficacité du conseiller d'orientation au sein du système éducatif camerounais en mettant en évidence le rôle des membres de la communauté éducative. Elle s'articule autour de trois principales parties : la

problématique (1), les missions, cibles et difficultés du conseiller d'orientation dans un établissement scolaire (2), le rôle spécifique des acteurs pour l'optimisation de l'efficacité du conseiller d'orientation au Cameroun.

## 1. La problématique

La qualité de l'éducation s'est imposée comme une préoccupation majeure au cœur de toute problématique sur l'éducation en Afrique subsaharienne en particulier et dans le monde en général, depuis plus de deux décennies. En raison de l'importance que revêt l'éducation pour le bien-être de l'individu et de la société de manière générale, la qualité de l'éducation a mobilisé la réflexion et le débat dans la perspective d'améliorer l'offre de l'éducation dans les systèmes éducatifs. Les organisations du système des Nations Unies à l'instar de l'UNESCO (Organisation des nations unies pour l'Education, la Science et la Culture), de l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) et du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) s'intéressent de près aux questions relatives à l'éducation, notamment à l'aspect qualité pour l'UNESCO (2005, 2009) et l'UNICEF (2000).

L'éducation est une œuvre collective dans laquelle participent plusieurs acteurs en l'occurrence les apprenants (élèves), la pédagogie (enseignant), l'administration scolaire (directeur ou proviseur), la famille (parents) et l'orientation scolaire (conseiller d'orientation). Chacun de ces acteurs doit jouer un rôle spécifique (que son statut lui confère) pour que le processus éducatif se déroule harmonieusement afin que le résultat escompté soit atteint. L'offre de l'éducation dans un pays s'appuie donc sur trois principaux paramètres, considérés généralement comme des forces : l'administration scolaire, la pédagogie et l'orientation scolaire. Cette dernière a retenu particulièrement notre attention dans le cadre de ce travail.

Organisé en deux sous-systèmes: le sous-système anglophone et le sous-système francophone en référence à la législation (Loi N° 98/004 du 14 Avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun), le système éducatif camerounais offre l'éducation aux camerounais à trois principaux niveaux: l'éducation de base, les enseignements secondaires et l'enseignement supérieur. La pratique de l'orientation qui vise à améliorer la qualité de l'éducation dont nous parlons dans ce travail trouve un ancrage dans les établissements scolaires du secondaire. Cela signifie que le secondaire est le cadre de référence par excellence de la pratique de l'orientation au Cameroun.

Le diagnostic du système éducatif camerounais (MINEDUC, 2001) et la République du Cameroun (2013, 2003) identifient entre autres, les difficultés suivantes : la faiblesse de l'efficacité interne, l'insuffisance des ressources humaines (R.H) qualifiées en éducation, la faiblesse du système de supervision pédagogique, les échecs scolaires et les redoublements, la démotivation des enseignants et des conseillers d'orientation. Ce qui précède établit de nombreuses insuffisances dans le système d'éducation au Cameroun et suggère que la qualité de l'éducation soit améliorée en termes d'intrants dans le contexte qui est le nôtre.

Considérée comme la troisième force de l'éducation à côté de la pédagogie et de l'administration scolaire parce que née après ces deux piliers, l'orientation scolaire est une pratique éducative relativement récente dans notre système d'éducation. Cependant, ses missions spécifiques et le rôle joué par les conseillers, la positionnent comme le pilier central sur lequel doit reposer tout système éducatif quel qu'il soit. De par leurs rôles, les professionnels de l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle sont la plaque tournante des différents membres de la communauté éducative car ils ont des rôles spécifiques vis-à-vis de chaque membre de cette communauté en termes de

conseil(s)/ d'aide/ d'information, voire d'accompagnement.

Au Cameroun, l'efficacité des praticiens de l'orientation est remise en cause et leur identité professionnelle reste assez floue dans l'opinion publique. La profession de conseiller d'orientation est relativement récente et fait l'objet d'a priori négatifs de la part de l'opinion publique qui estime que les conseillers font un travail que tout le monde peut faire. Ces a priori trahissent à la réalité la représentation sociale (RS) que le sens commun se fait d'une profession dont elle ne maîtrise pas les tenants et les aboutissants. Mezo'o (2005) a mis en évidence la RS (négative) que les enseignants se font des conseillers d'orientation au sein des établissements scolaires au Cameroun en soulignant qu'elle constitue une entrave à une meilleure intégration dans le système éducatif camerounais. D'autres auteurs à l'instar de Bomda (2008a, 2008b) ont souligné cette représentation. Par ailleurs, Okéné (2009) et Tsala Tsala (2007) font remarquer que l'expérience du conseiller d'orientation en service dans les lycées et collèges de notre pays fait état d'une crise constante : celle de nombreux heurts liés à l'exercice de ses fonctions. Malgré l'importance de la législation spécifique sur l'orientation scolaire, certains chefs d'établissement semblent avoir une idée vague et approximative de cette exigence éducative et donnent plus d'importance, voire une importance exclusive à la pédagogie (enseignement).

De toute évidence, les principales cibles des conseillers d'orientation (élèves, enseignants, parents) semblent n'avoir pas encore bien compris son importance au sein d'un établissement scolaire. Cela dénote d'une faible compréhension de la mission d'orientation déplorée par le MINEFOP (2011). La récente création au MINESEC (Ministère des Enseignements Secondaires) de la Direction de l'orientation, de la vie et de l'assistance scolaire et d'une Inspection de pédagogie en charge de l'orientation et vie scolaire par Décret N° 2012/267 du 11 Juin 2012 portant Organisation du Ministère des Enseignements

Secondaires, est une réponse au problème structurel important qui a longtemps paralysé la visibilité (au niveau structurel) et l'émergence de la profession de conseiller d'orientation.

Au Cameroun, l'orientation scolaire n'occupe pas encore une place déterminante. Les interventions des décideurs, des hommes politiques, de la société civile et des journalistes évitent délibérément ou non la question de l'orientation dans les débats sur l'école. Force est de noter que l'orientation n'est pas une priorité dans un système éducatif dont l'efficacité interne est minée par des problèmes et des insuffisances qui interpellent au premier plan les conseillers d'orientation. Pourtant, les impératifs de l'adéquation formation-emploi dont on parle de plus en plus au Cameroun devraient permettre que l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle figure parmi les priorités du système d'éducation. Les défis de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035 (République du Cameroun, 2006) qui exigent la formation des ressources humaines (R.H) qualifiées dans des filières pouvant catalyser le développement industriel et technologique, devraient placer cette technologie éducative au centre de l'ambition que se fixe notre pays. Ce paradoxe flagrant appelle les praticiens de l'orientation à jouer efficacement leur rôle à quelque niveau que ce soit pour aider le système éducatif camerounais à améliorer la qualité de l'éducation offerte et à apporter leur contribution au développement du pays.

L'orientation scolaire a longtemps été critiquée par les différents membres de la communauté éducative et par l'opinion publique camerounaise qui ont alimenté un discours polémique nourri des confusions, des a priori et une méconnaissance de la fonction ou de la profession de conseiller d'orientation comme nous l'avons souligné plus haut. Certains professionnels de l'orientation-conseil par leur légèreté, leur absentéisme au travail et leur indélicatesse ont contribué à nourrir cette représentation sociale négative du conseiller d'orientation, ce

qui n'a pas honoré la profession. Depuis quelques années, la pratique de l'orientation s'est significativement améliorée sur le terrain et certains membres de la communauté éducative commencent à comprendre l'importance de l'orientation. Cependant, beaucoup reste à faire en termes de sensibilisation pour que les différents bénéficiaires de l'offre du service de l'orientation scolaire l'intègrent comme une pratique, un service et une ingénierie susceptible d'aider efficacement le bénéficiaire quel qu'il soit à trouver une réponse/solution adaptée à un problème spécifique et d'améliorer son fonctionnement.

## **2. Les missions, cibles et quelques difficultés du conseiller d'orientation dans un établissement scolaire**

### *2.1. Les missions générales*

Consignées dans plusieurs textes et documents de référence, les missions du conseiller d'orientation sont nombreuses. Outre les obligations générales prévues par le Décret N° 2000/359 du 05 Décembre 2000 portant Statut Particulier des Fonctionnaires de l'Education Nationale, les fonctionnaires du corps des Conseillers d'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle sont soumis à un certain nombre d'obligations. Le métier de conseiller d'orientation est régi par une législation spécifique et des termes de référence élaborés par le ministère en charge des Enseignements Secondaires au Cameroun. L'Arrêté N°67/B1/1464/MINEDUC/CAB du 19 Février 2001 précise les missions du professionnel de l'orientation au sein d'un établissement à savoir :

- Promouvoir les contacts avec les milieux de formation et de travail ;
- Informer les élèves et les parents sur les filières de formation et leurs débouchés professionnels ;
- Aider les apprenants à s'adapter au milieu

- scolaire ;
- Orienter l'élève vers une filière d'étude adaptée à ses aptitudes réelles ;
- Conseiller les membres de la communauté éducative ;
- Participer à l'autodétermination des élèves en fin de cycle ;
- Préparer les jeunes à l'insertion professionnelle et à la vie ;
- Proposer aux chefs d'établissements des solutions aux problèmes identifiés.

## ***2.2. Les missions spécifiques du conseiller d'orientation***

Selon le MINESEC (2009) et le Décret N°2000/359 du 05 Décembre 2000 portant Statut Particulier des Fonctionnaires des Corps de l'Education Nationale, les missions spécifiques des conseillers d'orientation ci-après sont énumérés :

- L'appréciation du contenu des programmes et des méthodes d'enseignement par rapport aux caractéristiques psychologiques des élèves et aux besoins en compétence de l'économie nationale ;
- L'aide aux choix des études, des professions et à la vie en général ;
- Le suivi psychopédagogique des élèves ;
- Le conseil aux élèves dans la gestion de leurs divers problèmes scolaire, d'insertion socioprofessionnelle, personnelle et relationnelle ;
- La recherche appliquée en éducation.

En un mot, l'orientation scolaire (apprendre à apprendre), l'orientation personnelle (apprendre à se connaître) et l'orientation sociale (apprendre à vivre) et l'orientation professionnelle (apprendre à travailler) constituent de manière



générale les missions du conseiller d'orientation qui officie dans un établissement scolaire en référence à sa cible privilégiée. En ce qui concerne les encadreurs des élèves, les actions du conseiller d'orientation visent à contribuer au renforcement de leurs capacités en les aidant à mieux s'informer, à mieux conseiller et à mieux jouer leur rôle. Pour bien mener à bien ses missions institutionnelles, le conseiller dispose de trois (03) principales ressources (Arrêté N°67/B1/1464/MINEDUC/CAB du 19 Février 2001 portant définition des Missions, des Ressources et de la Gestion du conseiller d'Orientation au sein d'un Etablissement) à savoir :

*Les ressources humaines* : élèves, enseignants, censeurs, surveillants généraux, médecins scolaires, assistants sociaux, conseillers de jeunesse et d'animation, chefs d'établissement, parents d'élèves, professionnels externes ;

*Les ressources matérielles* : matériel de bureau, outils techniques spécifiques à la profession tels que les tests, la grille de correction, les feuilles de réponse, etc. ;

*Les ressources financières* : les crédits délégués à l'orientation s'élèvent à 75 Fcfa/élève à l'enseignement secondaire général et à 100 Fcfa/élève dans l'enseignement secondaire technique et sont issus des contributions exigibles. Ces fonds sont répartis comme suit :

- 60% pour le service de l'orientation de l'établissement scolaire ;
- 20% pour la structure départementale en charge de l'orientation-conseil ;
- 10% pour la structure régionale en charge de l'orientation-conseil ;
- 10% pour la structure nationale en charge de l'orientation-conseil.

Les frais de consultation externe en orientation scolaire et

professionnelle exigés par le conseiller d'orientation lors de sa participation aux activités organisées par des personnes ou des structures extérieures à son établissement d'attache s'élèvent à 1000fcfa/candidat ainsi que des recettes issues de la vente des brochures dans le domaine constituent les autres ressources qui permettent au praticien d'accomplir ses missions. Les ratios ci-dessus s'appliquent dans ce cas. Le ratio officiel est de 1 conseiller d'orientation /300 élèves. En réalité, la carence des personnels de l'orientation scolaire fait en sorte que dans la plupart des établissements scolaires, le conseiller d'orientation se retrouve au-dessus du quota officiel en gérant 700 ou 1200 élèves en moyenne. Les crédits délégués à l'orientation scolaire restent faibles et semblent constituer un facteur de frein au développement et à l'émergence de la profession. Une révision de la législation en matière d'orientation scolaire motiverait les professionnels.

La Décision N°0026/B1/1464/MINEDUC/SG/DPOS/SDOS du 27 Janvier 2004 portant institutionnalisation du volume horaire destiné à l'orientation scolaire précise que le volume horaire d'une heure hebdomadaire est attribué à l'orientation scolaire par classe dans l'enseignement primaire et secondaire des secteurs publics et privés au Cameroun. Ce volume est au service de la mise en œuvre des missions du conseiller d'orientation que nous avons indiquées ci-dessus. Par ailleurs, cette allocation des plages horaires à l'orientation-conseil offre une meilleure visibilité de l'offre du service de l'orientation et permettent au praticien de planifier leurs activités en salle de classe, ce qui permet un ancrage de l'orientation scolaire dans les établissements. Il est important de préciser le volume maximal hebdomadaire dans les salles de classe est de 06 heures, conformément à la Décision ci-après.

### **2.3. Les cibles du conseiller d'orientation**

Les bénéficiaires des services de l'orientation scolaire sont nombreux et variés à savoir :

- **Cible 1** : l'élève : cible privilégiée ;
- **Cible 2** : les membres de la communauté éducative (élèves, enseignants, parents, chefs d'établissements, municipalité, etc.) ;
- **Cible 3** : le marché du travail (commerce, entreprises, sociétés) ;
- **Cible 4** : l'État (administrations en charge de l'éducation).

Importe-t-il de préciser que les activités du conseiller au bénéfice de ses cibles sont spécifiques et se cristallisent autour d'une meilleure adaptation de l'élève.

### **2.4. Quelques difficultés du conseiller d'orientation**

L'orientation scolaire a longtemps souffert d'un problème structurel important en l'occurrence : l'absence d'une direction et d'une inspection en charge de l'orientation. Le Décret N° 2012/267 du 11 Juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaire qui crée la Direction de l'orientation de la vie et de l'assistance scolaire et l'Inspection pédagogique chargée de l'orientation et vie scolaire vient résoudre ce problème structurel en permettant ainsi à l'orientation-conseil d'avoir une visibilité au niveau structurel, c'est-à-dire dans les services centraux.

La pratique de l'orientation est confrontée à un certain nombre de problèmes dans le système éducatif camerounais. À titre d'exemple, nous pouvons citer :

- l'absence de la prime d'encadrement

- psychopédagogique et d'évaluation ;
- le non-respect des plages horaires allouées à l'orientation-conseil dans certains établissements scolaires par l'administration scolaire ou par certains chefs d'établissement ;
- La faiblesse de l'inspection des conseillers d'orientation;
- La carence de collaboration entre les conseillers du secondaire et ceux des universités;
- le manque d'espace de travail adéquat pour les conseillers d'orientation dans certains établissements scolaires;
- l'insuffisance des moyens logistiques pour le fonctionnement et la pratique de l'orientation professionnelle dans les établissements scolaires ;
- l'utilisation abusive des conseillers d'orientation par certain chefs d'établissement ;
- la mauvaise représentation sociale que l'opinion publique et certains membres de la communauté éducative se font des professionnels de l'orientation ;
- la non compréhension de la mission d'orientation par les différents membres de la communauté éducative ;
- La faiblesse des quotes parts allouées à l'orientation dans les établissements scolaires par une législation obsolète ;
- L'absentéisme de certains conseillers dans les établissements scolaires.

L'orientation-conseil est une pratique éducative structurée ayant des cadres idéologiques bien définis.

### **3. Le rôle des acteurs et matrice proposée pour l'optimisation de l'efficacité du conseiller d'orientation au Cameroun**

Contrairement aux idées reçues, les conseillers d'orientation sont de manière générale efficaces lorsqu'ils réalisent leurs activités professionnelles au sein d'un établissement scolaire ou d'un office public d'information et d'orientation (Mezo'o, 2019). Les principaux membres de la communauté éducative (Loi N°98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun) ont un rôle spécifique à jouer en vue de l'optimisation, de l'efficacité du conseiller au sein du système éducatif camerounais. Dans la présente recherche, il sera question de préciser le rôle spécifique du conseiller d'orientation, de l'élève, de l'enseignant, surveillant général et censeur, du chef d'établissement, des ministères en charge de l'éducation.

#### ***3.1. Le rôle du conseiller d'orientation***

Pour optimiser son efficacité, le conseiller d'orientation doit jouer un rôle central à travers :

- L'amélioration de la présence dans l'établissement en termes d'assiduité et de ponctualité ;
- L'amélioration de la visibilité de l'offre de l'orientation par la sensibilisation des différentes cibles, sur les missions et enjeux de l'orientation en utilisant les voies définies par le MINESEC (2009) et la législation ;
- L'amélioration de la collaboration avec les différents membres de la communauté éducative notamment par la participation effective et permanente aux différents conseils de l'établissement et par la sensibilisation des autres membres de la communauté éducative sur les

attentes respectives du conseiller d'orientation vis-à-vis de chacun d'eux ;

- La tenue des statistiques mensuelles sur les services adaptés (consultation des élèves, etc.) et le résultat obtenu sur chaque client ;
- L'incitation des élèves à fréquenter le service de l'orientation ;

### ***3.2. Le rôle de l'élève***

En tant que cible privilégiée du conseiller d'orientation, l'élève peut optimiser l'efficacité du conseiller d'orientation par :

- Le feedback qu'il donne au conseiller sur le(s) résultat(s) du service dont il a bénéficié;
- L'information du conseiller d'une aide/conseil difficile à appliquer ou à mettre en œuvre;
- La considération du conseiller comme le partenaire clé de la réussite scolaire, pour une insertion socioprofessionnelle aisée et comme le partenaire incontournable pour le projet scolaire et professionnel ;
- L'encouragement des camarades à fréquenter le service de l'orientation scolaire ;
- La consultation du conseiller d'orientation en cas de difficultés/problème spécifique.

### ***3.3. Le rôle de l'enseignant, surveillant général et du censeur***

La contribution de l'enseignant, surveillant général et du censeur de l'efficacité du conseiller d'orientation consistera en :

- L'identification et d'envoi systématique de tous les cas d'élèves en situation de difficulté d'apprentissage ou présentant un trouble de comportement chez le conseiller

- d'orientation;
- L'information des conseillers sur ses difficultés à interagir avec les élèves et /ou avec les autres enseignants ou l'administration de l'école ;
- L'incitation des élèves à fréquenter le service de l'orientation ;
- La participation à tous les conseils de classe avec le conseiller d'orientation;
- Le respect de la spécificité du métier de conseiller d'orientation.

### ***3.4. Le rôle du chef d'établissement***

Pour optimiser l'efficacité du conseiller d'orientation, le chef d'établissement joue un rôle central à travers :

- L'amélioration de l'environnement social du déroulement des activités d'orientation par la dotation du service de l'orientation scolaire d'un bureau, du mobilier, du matériel de bureau et des tests psychotechniques nécessaires à la réalisation des activités d'orientation ;
- L'amélioration de la collaboration conseiller d'orientation / membres de la communauté éducative par des mécanismes définis par la législation ;
- L'implication systématique des conseillers d'orientation à tous les conseils de l'établissement (conseil de classe, conseil de discipline, conseil d'établissement) ;
- L'implication du praticien à toutes les activités de l'établissement pour favoriser une meilleure intégration au sein de la communauté éducative ;
- La motivation des élèves et des enseignants à fréquenter le service de l'orientation scolaire ;
- L'équipement du service de l'orientation du mobilier de bureau pour le service fixe.

### ***3.5. Le rôle des ministères en charge de l'éducation***

Au sein du système éducatif camerounais, l'orientation-conseil a longtemps souffert d'un problème structurel important. Les ministères en charge de l'éducation au Cameroun doivent jouer un rôle central pour optimiser l'efficacité du conseiller d'orientation au sein du système éducatif camerounais, notamment à travers :

- La définition et instauration des indicateurs d'efficacité du conseiller d'orientation;
- La mise en place d'un programme d'équipement des services d'orientation non pourvus en tests psychotechniques ;
- Le renforcement des inspections des personnels d'orientation dans les établissements scolaires (de façon trimestrielle au moins) ;
- La collaboration entre les ministères en charge de l'éducation pour le recalibrage et pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'orientation scolaire;
- L'effectivité du paiement de la prime d'encadrement psychopédagogique et d'évaluation aux conseillers telle que prévue par la législation ;
- La création d'un service de l'orientation scolaire pilote dans chaque chef-lieu de région pour expérimenter l'efficacité des pratiques d'orientation avec un cahier des charges bien précis ;
- L'élaboration de la norme qualité en orientation-conseil ;
- L'élaboration d'un programme national de recyclage des conseillers d'orientation en charge de l'orientation;
- La mise en œuvre d'une politique nationale de l'orientation scolaire et professionnelle sectorielle ;
- L'élaboration d'un programme national d'inspection des

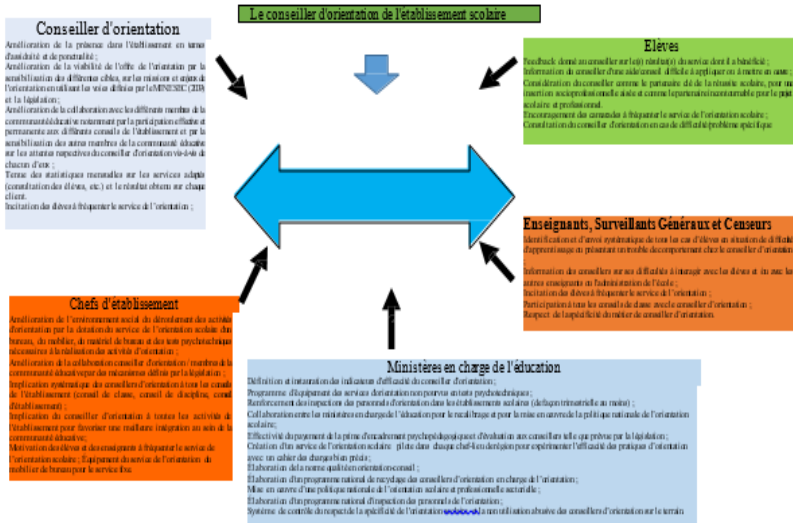


personnels de l'orientation ;

- Le système de contrôle du respect de la spécificité de l'orientation scolaire et la non utilisation abusive des conseillers d'orientation sur le terrain.

La matrice proposée pour l'optimisation de l'efficacité du conseiller d'orientation qui va suivre est le fruit d'une réflexion critique et analytique axée sur les aspects à améliorer par les membres de la communauté éducative ciblés et le rôle spécifique qu'ils doivent jouer.

### 3.6. Matrice proposée pour l'optimisation de l'efficacité du conseiller d'orientation au sein du système éducatif camerounais



Source : Notre étude

## Conclusion

Au regard de ses missions, de ses cibles spécifiques et de son importance, l'orientation-conseil se présente comme une pratique éducative susceptible d'apporter une réponse pertinente aux problèmes du système éducatif camerounais. Au-delà des stéréotypes et préjugés négatifs fondés sur la non compréhension de la mission d'orientation, sur l'orientation et les conseillers, l'orientation-conseil se présente comme une ingénierie éducative susceptible d'apporter une contribution significative à la qualité de l'éducation qui semble se dégrader au fil des ans au sein du système éducatif camerounais, malgré les efforts du gouvernement camerounais (MINEDUC, 2001). La présente recherche s'est proposée d'adresser la problématique du rôle des membres de la communauté éducative (Loi N°98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun) pour optimiser l'efficacité du conseiller d'orientation. La matrice proposée à cet effet permettra d'optimiser l'efficacité des praticiens de l'orientation, ce qui suggère une collaboration plus articulée tel que prévu par la législation de l'éducation. Une étude comparative au niveau de la sous-région Afrique Centrale ou avec un pays européen permettrait éventuellement d'appréhender d'autres paramètres liés à la problématique évoquée.

## Références bibliographiques

*Arrêté N°67/B1/1464/MINEDUC/CAB du 19 février 2001 portant définition des Missions, des Ressources et de la Gestion du Conseiller d'Orientation au sein d'un Établissement Scolaire.*

Bomda, Joseph (2008 a), *Le Conseiller d'orientation scolaire, universitaire et professionnel au Cameroun : un luxe ? Une sinécure ?*, Yaoundé, CEPER.

Bomda, Joseph (2008 b), *Orientation-Conseil scolaire, universitaire et professionnel au Cameroun : l'urgence d'une remédiation*, Paris, L'Harmattan.

*Décision N°0026/B1/1464/MINEDUC/SG/DPOS/SDOS du 27 Janvier 2004 portant institutionnalisation du volume horaire destiné à l'orientation scolaire.*

*Décision N°0026/B1/1464/MINEDUC/SG/DPOS/SDOS/SOS du 21 Janvier 2004 portant institutionnalisation du volume horaire destiné à l'Orientation Scolaire.*

*Décret N° 2012/267 du 11 Juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaire qui crée la Direction de l'orientation de la vie et de l'assistance scolaire et l'Inspection pédagogique chargée de l'orientation et vie scolaire.*

*Décret N° 94/199 du 07 Octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat.*

*Décret N°2000/359 du 05 Décembre 2000 portant Statut Particulier des Fonctionnaires des Corps de l'Education Nationale.*

*Décret N°2012/267 du 11 Juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires.*

Guichard, Jean & Huteau, Michel (2006), *Psychologie de l'orientation*. 2<sup>ème</sup> édition entièrement Revue et augmenté, Paris, Dunod.

*Loi N°98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Éducation au Cameroun.*

Mezo'o Gaston-Lebeau (2019), *Pratique de l'orientation scolaire et efficacité du conseiller d'orientation dans le système éducatif camerounais. Cas des établissements publics des villes*

de Yaoundé et de Douala. Thèse de doctorat PhD en orientation-conseil, non publiée, Université de Yaoundé 1.

Mezo'o Gasdton-Lebeau (2005), *Représentation sociale du conseiller d'orientation par les enseignants et niveau d'intégration dans l'équipe éducative*. Mémoire de DIPCO 2<sup>ème</sup> Grade non publié, École Normale Supérieure de Yaoundé.

MINEDUC (2001), *Stratégie du secteur de l'éducation*, Yaoundé, MINEDUC.

MINEFOP (2011), *Politique Nationale de l'Orientation Scolaire, universitaire et professionnelle*. Phase III. Plans d'actions prioritaires, Rapport final, Yaoundé, MINEFOP.

MINESEC (2009), *Cahier des charges du conseiller d'orientation au Cameroun*, Yaoundé, Les Editions de l'imprimerie Nationale.

Okéné Richard (2009), *Défis et perspectives de l'orientation-conseil au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

République du Cameroun (2006), *Stratégie sectorielle de l'Education*, Yaoundé, MINEDUC- MINESEC-MINEFOP-MINESUP.

République du Cameroun. (2013). *Rapport d'Etat sur le Système Educatif National Camerounais. Elément de diagnostic pour la politique éducative dans le contexte de l'EPT et du DSRP*, Yaoundé, République du Cameroun.

Tsala Tsala Jacques Philippe (2007b), « Formation et pratique de l'orientation scolaire et professionnelle au Cameroun ». *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines*, 1(6),121-158.

UNESCO (2005), *Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Education pour tous. L'exigence de qualité*, Paris, UNESCO.

UNESCO (2009), *Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Education pour tous. Vaincre l'inégalité : l'importance de la gouvernance*, Paris, UNESCO.

